



BULLETIN MUNICIPAL

Le Fer à Cheval



CAHIER SPÉCIAL

art & culture

« L'Adresse », lieu d'art et de partage

ENVIRONNEMENT

Espèces invasives et faune urbaine

ÉVÉNEMENTS 2025

Retour en images

Sommaire

ÉDITO 3	ENVIRONNEMENT ÉCO-CITOYENNETÉ 4-30	HISTOIRE 31	SÉCURITÉ 32-33	SANTÉ 34-36
				
INTERVIEW 37	CAHIER SPÉCIAL <i>art & culture</i> 38-48	ANIMATIONS 49-51	ÉVÉNEMENTS 2025 52-61	TRAVAUX 62-66
				
INFOS UTILES 67	AGENDA ÉTAT CIVIL NUMÉROS UTILES 68-71			
				

Édition : Ville d'Issenheim

Directeur de la publication : Nadine FOFANA

Conception : Idaho

Photographies : Bernard BIEHLER, Arnaud KIEFFER, Pascal THOMAS, Hervé ROMANN, Emmanuelle SCHNEIDER, Agnès SCHWARTZ, Yoland WINNLEN, Régiment de Marche du Tchad.

Illustrations/Crédits photo : Ville d'Issenheim, Shutterstock

Bulletin municipal gratuit, distribué à 2150 exemplaires



Chères habitantes, chers habitants,

C'est avec beaucoup d'émotion et une profonde sincérité que je m'adresse à vous aujourd'hui pour la première fois en tant que maire de notre commune.

Plus qu'un honneur, c'est une responsabilité que je mesure pleinement, et que j'aborde avec humilité et détermination.

Je tiens à remercier chaleureusement celles et ceux qui ont participé au scrutin du 15 mars dernier : votre présence et votre attachement à notre village témoignent de l'intérêt que vous portez à la vie locale.

Je souhaite également adresser mes remerciements les plus sincères à mon prédécesseur, Marc Jung, un maire profondément engagé et attentif, qui a consacré quatre mandats au service de notre commune. Il a toujours œuvré avec constance pour le bien d'Issenheim et de ses habitants. Je tiens à le remercier pour le travail accompli au fil des années, mais aussi pour la confiance qu'il m'a accordée en m'invitant, il y a douze ans, à rejoindre son équipe municipale. C'est à ses côtés que j'ai appris et développé mon attachement profond au service public et à l'engagement local.

Je sais pouvoir compter sur une équipe municipale composée de femmes et d'hommes engagés, compétents et profondément attachés à notre commune. Je leur fais toute confiance pour mener, à mes côtés, les actions qui feront avancer notre village avec sérieux et bienveillance.

Être maire, c'est avant tout être à votre écoute, agir avec transparence et rester proche de chacun. Je souhaite inscrire mon action dans cette proximité, avec exigence et une attention particulière portée au lien, à l'écoute et à la proximité.

Je tiens également à saluer le travail des agents de la commune. Chaque jour, ils font preuve d'engagement et d'adaptabilité pour répondre à vos attentes. Ils accomplissent leurs missions avec professionnalisme, rigueur, sens du service et une véritable attention à chacun d'entre vous. C'est grâce à eux que notre lien avec vous, habitants, se vit concrètement au quotidien, et que le service public local prend tout son sens.

Ce bulletin municipal en est également une illustration : il est aussi le vôtre. Il vous informe, vous accompagne et vous permet de suivre, au fil des mois, la vie de notre commune et les projets qui la font évoluer.

Nous poursuivrons, ensemble, le travail engagé, avec respect, constance et une attention sincère portée à chacun.

Être à vos côtés, vous écouter et faire avancer notre commune avec sérieux et bienveillance, c'est ainsi que je conçois mon engagement.

**Parce que prendre soin du lien, c'est construire l'avenir.
À vos côtés, pour vous, avec vous.**

*Chaleureusement,
Nadine FOFANA, Maire*

Débroussaillage : une obligation légale pour prévenir les incendies

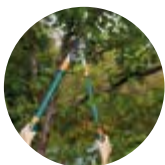
Chaque été, les feux de forêt, qui touchent aussi notre région, rappellent combien la prévention est essentielle.

Le débroussaillage n'est pas seulement un geste de bon sens : c'est une obligation légale pour tous les propriétaires de terrains.



En quoi consiste le débroussaillage ?

Le débroussaillage vise à réduire la masse combustible autour des habitations afin de limiter la propagation d'un incendie. Concrètement, il s'agit de :



Élaguer les arbres pour que les branches ne touchent pas la toiture.



Couper les herbes hautes, broussailles et arbustes secs.



Tailler les haies et branches, surtout celles proches des bâtiments.



Éliminer les végétaux coupés (éviter les tas de bois ou déchets verts).

Pourquoi est-ce si important ?

- ✓ Le débroussaillage **protège vos biens** en ralentissant l'arrivée du feu.
- ✓ Il **facilite l'accès et l'intervention** des pompiers.
- ✓ Il **protège** aussi les **voisins** et les **espaces naturels**.

Quelles sont les obligations légales ?



PROPRIÉTAIRES DE TERRAIN BÂTI :

obligation de débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour de la maison et 10 mètres de part et d'autre des voies d'accès.



TERRAINS SITUÉS EN ZONE À RISQUE (arrêtés préfectoraux) :

obligation de débroussailler même si le terrain n'est pas bâti.



EN CAS DE NON-RESPECT :

le maire ou le préfet peuvent mettre en demeure le propriétaire, puis faire réaliser les travaux à ses frais, avec une amende pouvant aller jusqu'à 30 € par m² non débroussaillé.

En résumé

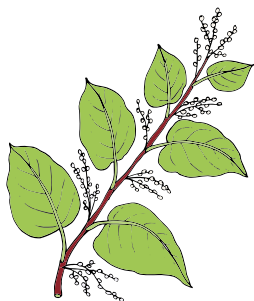
Débroussailler, c'est protéger sa maison, ses proches et son environnement.

C'est aussi respecter la loi. La commune compte sur la mobilisation de chacun pour limiter les risques d'incendie.



Plantes invasives dans le Haut-Rhin : pourquoi agir tous ensemble ?

Certaines plantes exotiques, introduites dans nos jardins ou espaces verts, sont devenues invasives : elles se propagent rapidement, concurrencent les espèces locales et menacent la biodiversité. Dans le Haut-Rhin, comme partout en France, des espèces telles que la renouée du Japon, l'ambroisie à feuilles d'armoise ou encore la berce du Caucase figurent parmi les plus préoccupantes.



**Renouée
du Japon**



**l'Ambroisie à feuilles
d'armoise**



**Berce
du Caucase**



**Herbe
de la pampa**

La lutte contre les plantes invasives est l'affaire de tous. En signalant leur présence à la mairie ou en prenant de petits gestes de jardinage responsable (arracher les jeunes plants, éviter les dépôts de déchets verts dans la nature), nous contribuons à préserver la richesse naturelle de notre territoire.

Pour toute question ou signalement, contactez la mairie. Ensemble, protégeons la biodiversité.



Réglementation sur l'herbe de la pampa *Cortaderia selloana* pour les particuliers et les collectivités

L'herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*), jadis plantée pour son élégance décorative, est désormais interdite en France car elle est classée espèce exotique envahissante.

Cette plante peut mesurer jusqu'à 3 m, avoir des tiges rigides et épaisses, souvent coupantes, des plumeaux larges, blancs à beige clair et bénéficier d'un feuillage vert foncé en lames tranchantes.

Cela signifie qu'il est formellement interdit de la planter, détenir, transporter, vendre ou échanger sous sa forme vivante sur le territoire.



Pour les particuliers

- **Interdiction totale** : Il est interdit de planter, semer, transporter, ou détenir de l'herbe de la pampa.
- **Sanctions** : Le non-respect de ces règles peut entraîner une **amende forfaitaire de 1 500 €** pour les particuliers.
- **Obligation d'arrachage** : Si vous possédez déjà de l'herbe de la pampa dans votre jardin, vous êtes encouragé à l'arracher pour éviter toute propagation.
- **Sanctions graves** : En cas de récidive ou de situations graves (comme un incendie ou une atteinte à une zone Natura 2000), les peines peuvent aller jusqu'à 150 000 € d'amende et 3 ans d'emprisonnement. **Code de l'environnement (L415-3).**

Pour les collectivités

- **Application stricte** : Les mairies, départements, et entreprises paysagères doivent également respecter l'interdiction.
- **Sanctions financières** : Une collectivité qui laisse pousser de l'herbe de la pampa sur son territoire peut se voir infliger **une amende de 7 500 €**.
- **Arrachage obligatoire** : En cas d'inertie, le préfet peut mandater une entreprise pour effectuer l'arrachage, et les frais seront réclamés à la collectivité fautive.

Mesures renforcées

- **Interdiction depuis 2023** : L'interdiction a été renforcée par un arrêté ministériel national à partir du 2 mars 2023.



- **Réglementation européenne** : Cette mesure fait suite à une réglementation européenne visant les espèces exotiques envahissantes préoccupantes

pour l'Union européenne (conforme au règlement européen n°1143/2014).



Recommandations

- **Protection de la biodiversité** : Il est conseillé d'opter pour des alternatives locales et non invasives pour participer à la protection de la biodiversité.
- **Action rapide** : Si vous possédez de l'herbe de la pampa, agissez rapidement pour éviter toute sanction et protéger l'environnement. Une seule touffe de cette plante est capable de produire des milliers de graines ultra-légères, facilement dispersées par le vent sur des kilomètres. Une fois implantée, elle colonise rapidement les milieux naturels, perturbe les écosystèmes locaux. Ses racines profondes et sa capacité à repousser même après une coupe rendent son éradication particulièrement complexe et coûteuse. Face à ce fléau, les autorités ont dû prendre des mesures



Les bons réflexes à adopter



Cultiver en pot
chez soi



Laisser pousser
une plante déjà
présente



sous conditions
Utiliser en bouquet sec
(importé avant mars 2023)



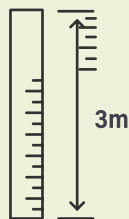
Acheter sur un site
de jardinerie



Planter une alternative
(ex. : miscanthus)

Comment reconnaître une herbe de la pampa interdite ?

Il n'est pas toujours évident de reconnaître un plumeau interdit. Surtout lorsque plusieurs espèces ornementales se ressemblent. Cependant, certains indices permettent d'identifier *Cortaderia selloana* :



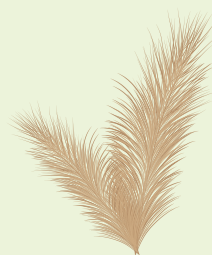
Taille

hauteur pouvant
dépasser 3 mètres



Tige

rigides et épaisses,
souvent coupantes



Plumeaux

larges, blancs
à beige clair



Particularité

Feuillage vert foncé en
lames tranchantes.



Herbe de la pampa interdiction : comment éliminer la plante en toute sécurité ?

Posséder **une herbe de la pampa interdite** implique de la retirer immédiatement. Et cette opération doit être menée avec rigueur. Voici les étapes recommandées :

1. Porter des gants et des manches longues (feuilles très coupantes).
2. Ne pas couper les plumeaux à sec pour éviter la propagation.
3. Déraciner la plante avec une bêche, en extrayant tout le système racinaire.
4. Stocker les restes dans des sacs hermétiques.
5. Apporter le tout à la **déchetterie agréée**, en signalant la plante.





Alternatives esthétiques à l'herbe de la pampa

Heureusement, il existe plusieurs plantes ornementales non invasives capables de remplacer l'herbe de la pampa sans perdre en charme. Voici une sélection efficace :

Nom botanique

Apparence

Hauteur moyenne

Caractéristiques

Miscanthus
sinensis



1,5 à 2,5 m

Rustique, non invasif,
facile d'entretien

Pennisetum
alopecuroides



0,8 à 1,2 m

Compact, adapté
aux petits jardins

Stipa
tenuissima



0,6 à 0,8 m

Léger, très décoratif
en pot ou massif

Calamagrostis
acutiflora



1 à 1,5 m

Très structurant, idéal
pour haie végétale

Ces graminées ne présentent **aucun risque écologique**. Elles peuvent être plantées sans autorisation préalable, et se marient parfaitement à une ambiance zen, méditerranéenne ou champêtre.



La Forêt de l'Oberwald en transition : sécurisation et replantation

Nous avons évoqué le sujet dans le dernier numéro du bulletin municipal (Fer à Cheval #50), notre forêt de l'Oberwald est en pleine évolution : du fait du dérèglement climatique et d'un champignon, la commune a dû effectuer des coupes des frênes en 2024.

À la demande de la commune, l'Office National des Forêts (ONF), est intervenue cet automne pour la deuxième fois dans la forêt de l'Oberwald pour abattre les arbres devenus dangereux pour les promeneurs et les automobilistes.

Les périodes de sécheresse plus fréquentes dues au réchauffement climatique, associées à des maladies invasives comme la chalarose, fragilisent les arbres et accélèrent leur déclin. Ces bouleversements obligent les gestionnaires forestiers à repenser la composition des massifs et à anticiper les défis des prochaines décennies.

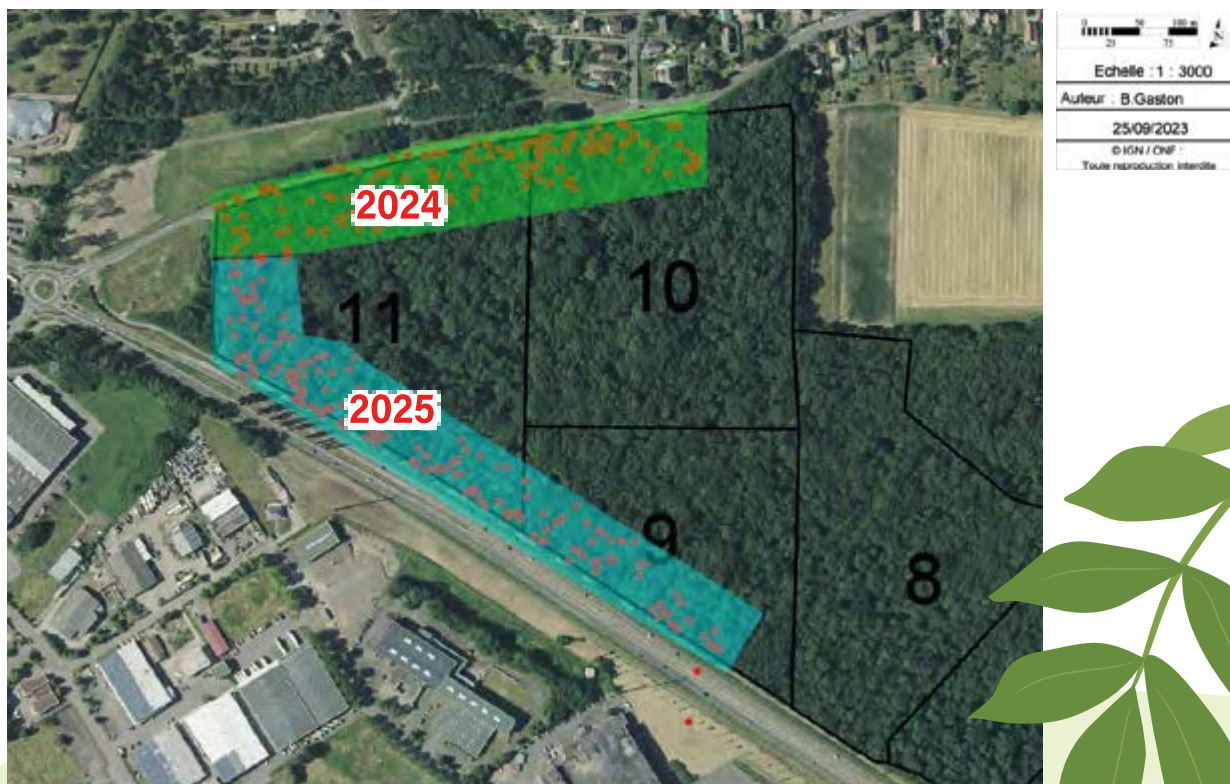
C'est pourquoi, dès l'hiver 2025, la commune d'Issenheim et l'ONF engageront un important programme de replantation. L'enjeu est double : renouveler le patrimoine forestier et préparer la forêt de demain face aux changements climatiques et sanitaires. Diverses essences plus résistantes et adaptées au milieu seront choisies afin de favoriser une forêt riche, diversifiée et durable.

La Forêt de l'Oberwald, si chère aux habitants et aux promeneurs, est donc appelée à se transformer progressivement pour continuer à offrir à chacun un cadre naturel sûr et accueillant.

Préserver la forêt, c'est l'affaire de tous : chacun, à son échelle, peut contribuer à ce patrimoine commun, en la respectant, en la découvrant, et en transmettant aux générations futures le goût de la nature.



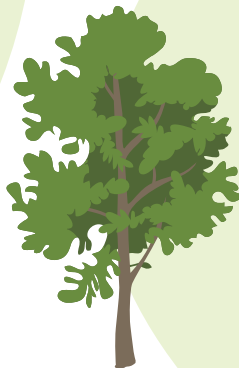
Coupe de sécurisation / Localisation des arbres



La chalarose

La chalarose est une maladie causée par un champignon microscopique.

En Europe, cette maladie s'est propagée rapidement et provoque le dépérissement de millions d'arbres. Fragilisés, ces arbres représentent un risque pour la sécurité des promeneurs et des automobilistes.



Replanter ne consiste pas seulement à remplacer un arbre par un autre.

Les forestiers choisissent des essences plus résistantes aux maladies et aux sécheresses, afin de préparer la forêt de demain.

L'objectif est de créer un milieu riche, diversifié et durable, capable de mieux faire face au réchauffement climatique. **284 chênes et 104 feuillus divers ont été plantés fin 2025 par l'ONF à la demande de la commune d'Issenheim.**

Chaque jeune arbre planté est un investissement pour les générations futures.



Protection contre les inondations

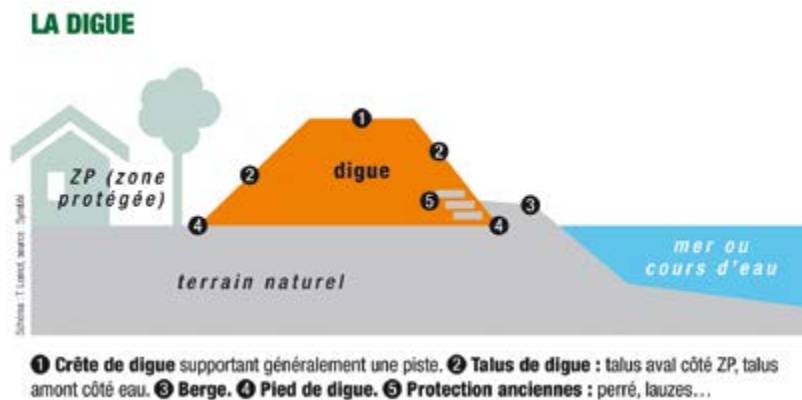
La commune d'Issenheim est exposée au risque d'inondation de la Lauch et bénéficie, en partie, de la protection apportée par les digues. La réglementation a évolué : on parle désormais de système d'endiguement, c'est-à-dire un ensemble d'ouvrages de protection (digues, murs, routes en remblais, etc.). Pour chaque système, il est obligatoire de définir la zone protégée ainsi que le niveau de protection, autrement dit jusqu'à quel niveau de crue ces ouvrages sont efficaces.

Les missions du Syndicat Mixte de la Lauch

Le Syndicat Mixte de la Lauch est compétent pour la gestion des inondations. Il assure l'entretien des ouvrages en collaboration avec Rivières de Haute-Alsace. Sur notre secteur, les dernières études réalisées dans le cadre du classement réglementaire ont permis de délimiter la zone protégée.

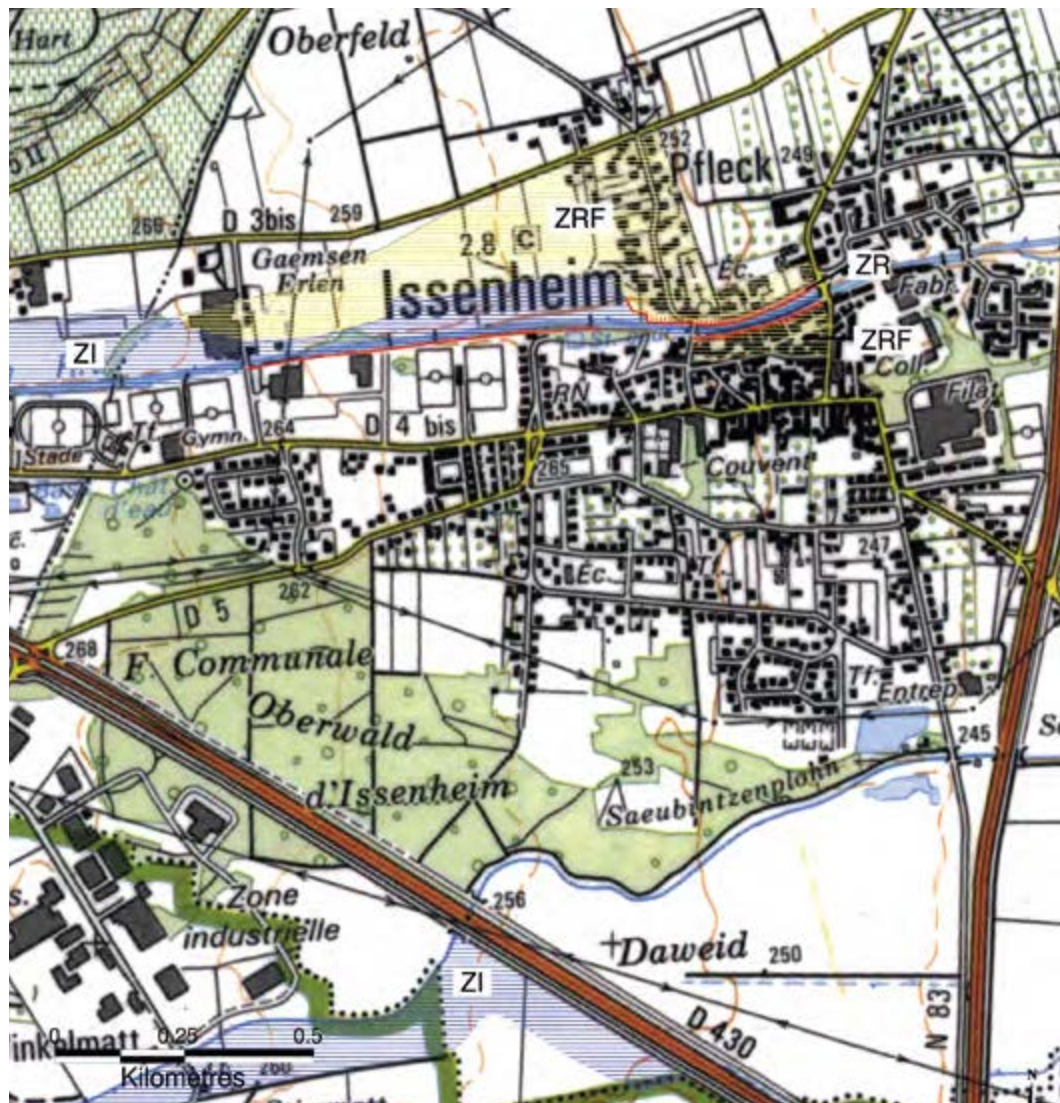
Les digues

Ces ouvrages jouent un rôle de protection contre les inondations, mais leur bon fonctionnement repose aussi sur une gestion rigoureuse. Or, leur fonction est parfois mal connue : certaines digues sont aménagées ou utilisées par les riverains (plantations, passerelles, escaliers, dépôts divers, etc.), ce qui peut altérer leur efficacité et compliquer leur entretien. Il est donc essentiel de préserver collectivement l'état de ces digues.



Zones inondables dans le département du Haut-Rhin

Commune d'Issenheim



- ZI - Zones inondables par débordement en cas de crue centennale
- ZRF - Zones à risque faible, en particulier si rupture de digue
- ZR - Zones à risque élevé en cas de rupture de digue
- ZN - Zones affectées par des remontées de nappe à moins de deux mètres du sol
- Digues

Juillet 2006

Scan25°, BDCARTO® - IGN ©

En résumé

La commune a la charge de la surveillance des digues. Si vous souhaitez contribuer à cette mission, n'hésitez pas à contacter la mairie au 03 89 62 24 30. Certaines digues sont parfois situées sur des terrains privés. Si vous êtes concernés, merci de prendre contact avec Rivières de Haute-Alsace au 03 68 07 02 80 pour régulariser la situation en cas de rupture de la digue .

Corbeau



Moustique tigre



Renard



Scarabé japonais



**ESPÈCES INVASIVES
ET FAUNE URBAINE :**
informer pour
mieux se protéger

Ver marteau



Rongeurs et mustélidés



Guêpe

Frelon asiatique



Le moustique tigre

informations et précautions

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est désormais présent dans une grande partie de la France, y compris en Alsace. Reconnaisable à ses rayures noires et blanches sur le corps et les pattes, il peut être vecteur de maladies comme la dengue, le chikungunya ou le virus Zika.



Où vit-il ?

Contrairement aux moustiques « classiques », le moustique tigre vit surtout près des habitations et se déplace peu (quelques centaines de mètres). Il pond ses œufs dans de petites quantités d'eau stagnante, même minimes (coupelles, seaux, gouttières, pneus, vases, etc.).



Taille
Il est très petit
5mm



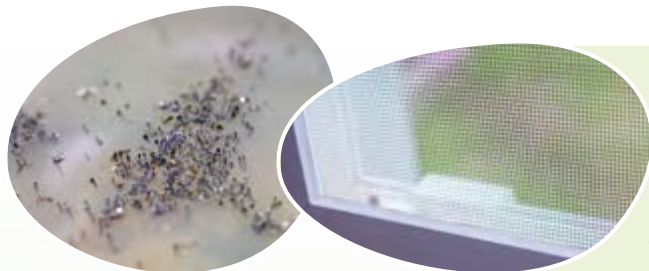
Couleur
il est rayé noir
et blanc



Piqûre
elle est
douloureuse



Particularité
il pique durant
la journée



Comment se protéger des piqûres ?

1. Porter des vêtements longs, clairs et amples.
2. Installer des moustiquaires sur les fenêtres.
3. Utiliser des répulsifs cutanés adaptés.

Comment limiter sa prolifération ?

Chacun peut agir efficacement :

- **Vider régulièrement l'eau** des soucoupes, seaux, bâches, jouets d'enfants...
- Curer les gouttières et regards pluviaux pour **éviter les eaux stagnantes**.
- **Couvrir les réservoirs d'eau de pluie** avec un tissu ou un couvercle.
- **Entretien des jardins et espaces verts** : tailler les haies, tondre régulièrement.

Que faire en cas de suspicion de piqûre infectée ?

En cas de fièvre, maux de tête, ou douleurs articulaires dans les jours qui suivent une piqûre, il est conseillé de consulter un médecin. En cas de retour d'un voyage en zone tropicale, signalez-le rapidement.

En résumé

La lutte contre le moustique tigre repose sur la mobilisation de tous. En supprimant les eaux stagnantes et en appliquant quelques gestes simples de protection, nous pouvons réduire considérablement sa présence et limiter les risques sanitaires.

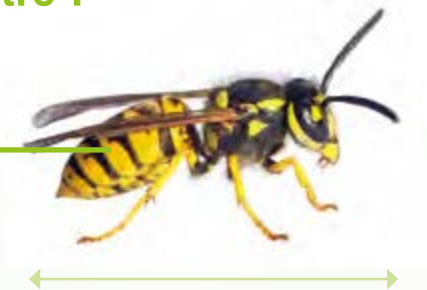
Les guêpes

informations et précautions

Dès le retour des beaux jours, les guêpes réapparaissent dans nos jardins, parcs et espaces publics. Bien qu'elles jouent un rôle utile dans l'écosystème (pollinisation, régulation des insectes nuisibles), leur présence peut parfois poser problème.

Comment les reconnaître ?

Couleur
corps jaune et
noir bien marqué



Particularité
contrairement aux
abeilles, elles peuvent
piquer plusieurs fois

Taille
entre 1 et 2 cm

Les risques liés aux guêpes

- **Piqûres douloureuses**, parfois multiples.
- **Réactions allergiques** possibles chez certaines personnes (nécessitant une prise en charge médicale urgente).
- **Nuisances** lors des repas en extérieur ou des rassemblements.





Précautions à adopter

1. **Ne pas affoler les guêpes** : éviter les gestes brusques.
2. **Limiter les sources d'attraction** : couvrir les aliments et boissons sucrées en extérieur, fermer les poubelles.
3. **Éviter les parfums trop sucrés** qui attirent les guêpes.
4. **Protéger les enfants** : vigilance particulière lors des jeux en plein air et des pique-niques.

Que faire en cas de nid ?

Ne tentez pas de détruire un nid vous-même, surtout s'il est gros ou difficile d'accès.

Contactez un professionnel spécialisé (désinsectisation/dératisation) pour une intervention sécurisée.

L'enlèvement d'un nid sur une propriété privée reste à la charge du propriétaire. La mairie peut vous orienter vers des prestataires agréés.

Attention, les sapeurs-pompiers n'interviennent plus dans le cadre de la destruction des nids d'hyménoptères (cf. notre numéro 50 du Fer à Cheval d'avril 2025)



En cas de piquûre

- **Retirez doucement le dard** s'il est resté (rare chez la guêpe, fréquent chez l'abeille).
- **Nettoyez à l'eau et au savon**, puis appliquez une **compresse froide**.
- En cas de réaction allergique (difficultés respiratoires, malaise, gonflement important), **appelez immédiatement le 15**.

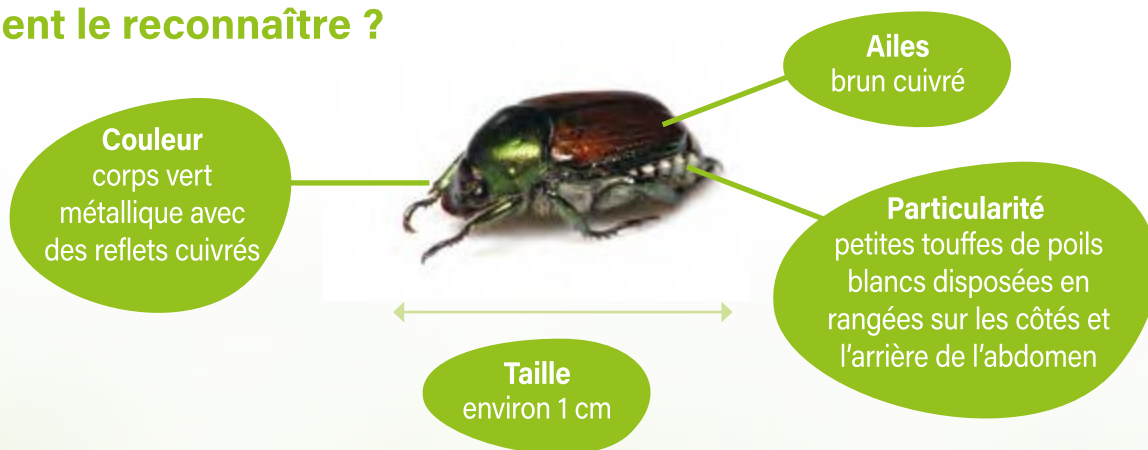
En résumé

Les guêpes font partie de notre environnement. Avec quelques précautions simples, il est possible de limiter les nuisances et de cohabiter en toute sécurité.

Le scarabée japonais : un envahisseur à surveiller de près

Originaire d'Asie, le scarabée japonais (*Popillia japonica*) est un insecte invasif qui menace les cultures, les jardins et la biodiversité. Présent en Europe depuis quelques années, il représente un danger potentiel pour nos espaces verts et notre agriculture.

Comment le reconnaître ?



Quels sont les risques ?

- **À l'état adulte, il se nourrit de plus de 300 espèces de plantes** : rosiers, vignes, arbres fruitiers, maïs, haricots, etc.
- **À l'état larvaire, il vit dans le sol** et détruit les racines de gazons, potagers et cultures.

Une seule colonie peut rapidement provoquer des dégâts importants dans un jardin ou un champ.





Précautions à adopter

- 1. Surveillance : inspectez régulièrement vos plantations,** surtout entre juin et septembre (période de vol).
- 2. Signalement : en cas de suspicion de présence,** prenez une photo et informez la mairie ou la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).
- 3. Ne pas déplacer de terre ou de végétaux contaminés :** les larves se cachent dans le sol.
- 4. Privilégier la vigilance collective :** chacun peut contribuer à détecter et limiter sa propagation.

Ne pas confondre avec :



Que faire si vous en trouvez ?

Ne manipulez pas directement l'insecte.

Placez-le dans un bocal hermétique (ou congelez-le) et signalez rapidement la découverte.

Ne tentez pas d'utiliser d'insecticides sans accompagnement : leur efficacité est limitée et ils présentent un risque pour la faune auxiliaire et les pollinisateurs.

En résumé

Le scarabée japonais n'est pas encore massivement installé dans notre région, mais la vigilance de tous est indispensable pour éviter son implantation durable.

Les frelons asiatiques

informations et précautions

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est une espèce invasive désormais bien implantée en France. Sa présence représente un danger pour la biodiversité, notamment pour les abeilles, et peut aussi poser un risque pour la sécurité des habitants.

Comment les reconnaître ?

Nid

souvent de grande taille, en forme de sphère, installé en hauteur dans les arbres ou parfois dans des abris (hangars, toits, haies).



Taille

légèrement plus petit que le frelon européen (2 à 3 cm).

Couleur

corps sombre, abdomen à extrémité orangée, pattes jaunes.

Les risques liés à sa présence

- Pour la biodiversité : **le frelon asiatique attaque les ruches et affaiblit les colonies d'abeilles, essentielles à la pollinisation.**
- Pour la sécurité : **il peut devenir agressif s'il se sent menacé à proximité de son nid.** Ses piqûres sont douloureuses et peuvent être dangereuses en cas d'allergie ou de piqûres multiples.



Précautions à adopter

1. **Ne tentez jamais de détruire un nid vous-même** : cela peut être très dangereux.
2. **Évitez de laisser à l'air libre des fruits tombés**, de la nourriture ou des restes sucrés à l'extérieur.
3. **Si vous suspectez la présence d'un nid, éloignez-vous et prévenez la mairie** qui pourra vous recommander un professionnel agréé qui pourra intervenir pour sa destruction.
4. **Pour protéger les abeilles**, des pièges **sélectifs** peuvent être installés dans le jardin au début du printemps. Si vous êtes intéressé(e), contactez la commune au 03 89 62 24 30.
5. **Attention de ne pas écraser un individu isolé** car il dégage des phéromones qui attirent ses congénères.

Comparons



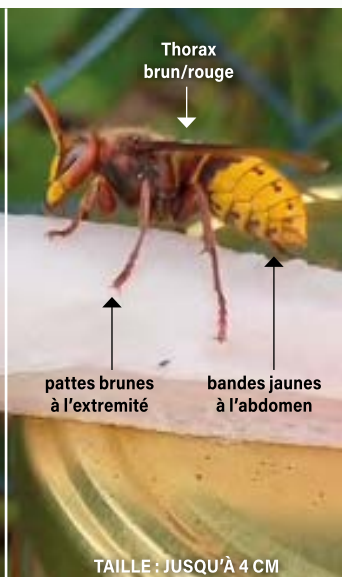
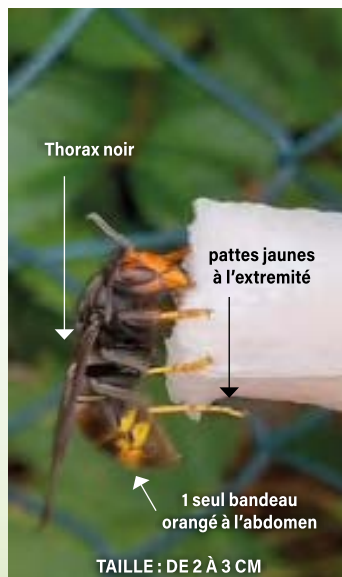
En cas de piqûre

- **Éloignez-vous calmement pour éviter d'autres piqûres.**
- **Désinfectez la zone touchée.**
- **En cas de réaction allergique (difficultés respiratoires, malaise, gonflement important), appelez immédiatement le 15.**

Ne pas confondre avec :

FRELON ASIATIQUE

FRELON EUROPÉEN



Participation de la commune à la destruction des nids

Pour information, la commune d'Issenheim a signé par délibération du Conseil Municipal, en date du 2 juillet 2025, une convention avec la confédération régionale des apiculteurs d'Alsace pour la lutte contre le frelon asiatique, cet insecte n'a aucun prédateur naturel. **Dans le cadre de cette convention, la commune prend en charge 50 % du coût de destruction d'un nid de frelons asiatiques, dans la limite de 80 € par nid.**

En résumé

La vigilance de tous est essentielle pour limiter la prolifération du frelon asiatique. En cas de doute ou de découverte d'un nid, contactez la mairie : n'agissez pas seul.

Les vers plats à tête de marteau et douve de Chine

informations et précautions

Depuis quelques années, plusieurs espèces de vers plats exotiques ont été observées en France. Parmi elles, les vers plats à tête de marteau (genre *Bipalium*) et la douve de Chine (*Clonorchis sinensis*). Ces espèces, bien que très différentes, posent des risques pour nos jardins et pour la santé.

Comment les reconnaître ?

Aspect

corps allongé, souvent coloré (brun, noir ou rayé), avec une tête élargie en forme de « marteau ». Certains spécimens peuvent dépasser les 30 centimètres de long.



Origine

Asie tropicale ; introduits accidentellement via les plantes

Nuisances

ils se nourrissent de nos lombrics, essentiels pour la fertilité des sols

Que faire en cas d'observation ?



Pour les vers plats à tête de marteau :



Photographiez



Signalez à l'INPN
(L'Inventaire National du Patrimoine Naturel)



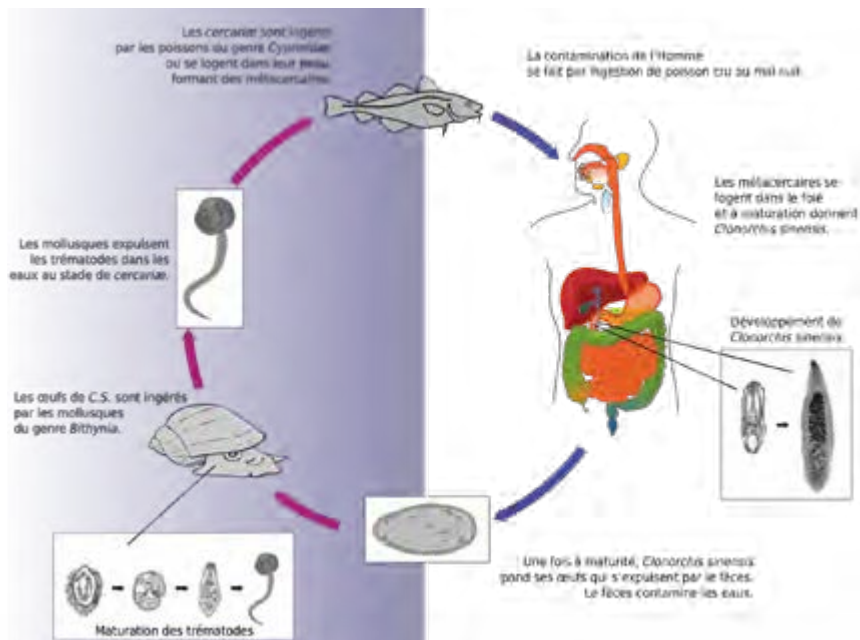
Placez dans un bocal au congélateur 3 jours pour le tuer

Pour la douve de Chine : le risque est surtout lié à l'alimentation



Précautions à adopter

1. Toujours bien cuire le poisson d'eau douce avant consommation.
2. Éviter la préparation de plats crus ou marinés à base de poissons non contrôlés.
3. En cas de doute (après un voyage en zone à risque, notamment en Asie), consulter un médecin.



Adoptez des pratiques culinaires sûres



Évitez de manger cru les poissons d'eau douce et bien les cuire

En résumé

- Les vers plats à tête de marteau menacent nos sols et doivent être signalés.
- La douve de Chine est un parasite humain transmis par l'alimentation.
- Vigilance et bonnes pratiques permettent de limiter les risques pour l'environnement et la santé.

Les renards en ville

informations et précautions

De plus en plus de communes observent la présence de renards dans les zones urbaines et périurbaines. Attirés par la nourriture facilement accessible (poubelles, composts, gamelles pour animaux de compagnie), ces animaux sauvages s'adaptent rapidement à notre environnement.

Un animal sauvage protégé par la loi

Le renard joue un rôle utile dans la régulation des populations de rongeurs. Toutefois, il reste un animal sauvage qu'il ne faut ni approcher, ni nourrir.



Quels risques en ville ?

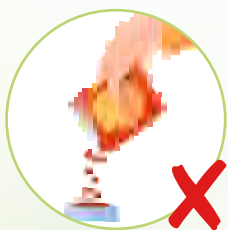
- **Sanitaires** : le renard peut être porteur de **maladies transmissibles** à l'homme et aux animaux domestiques, comme l'échinococcose alvéolaire (un parasite transmis par les déjections) ou la gale sarcoptique.
- **Nuisances** : fouille des poubelles, **dégradations mineures** dans les jardins, proximité avec les animaux de compagnie.



En cas de rencontre

- **Restez calme**, ne cherchez pas à l'approcher ni à le chasser brutalement.
- **Le renard s'éloigne généralement de lui-même.**
- **Si un renard vous semble malade ou blessé, contactez la mairie ou les services de la faune sauvage compétents** (OFB - Office Français de la Biodiversité, 03 89 33 90 03).

Les bons réflexes à adopter



Ne pas nourrir les renards. Cela les habitue à la présence humaine et augmente les risques de conflits.



Ne pas laisser de nourriture pour animaux (gamelles) à l'extérieur la nuit.



Sécuriser les poubelles et composts pour éviter qu'ils ne trouvent de nourriture facile.



Jardins et poulaillers : **protéger les clôtures et abris** pour limiter les intrusions.



Animaux domestiques : éviter les **contacts directs** et tenir les chiens en laisse dans les zones à risque.

En résumé

Les renards en ville ne sont pas dangereux s'ils sont respectés comme des animaux sauvages. Adopter de simples précautions permet d'assurer une cohabitation sereine, tout en préservant leur rôle dans l'équilibre écologique.

Les corvidés

informations et précautions

Depuis plusieurs mois, notre commune observe **une présence accrue de corvidés** (corbeaux, corneilles, choucas...). Ces oiseaux, bien connus de nos campagnes, suscitent parfois des interrogations, voire des inquiétudes.

Un rôle écologique important

Les corvidés font partie intégrante de la biodiversité locale. Opportunistes et très intelligents, ils contribuent à l'équilibre naturel :

- ✓ Ils se nourrissent de **petits rongeurs et d'insectes nuisibles**,
- ✓ Ils participent au **nettoyage de l'environnement** en consommant des déchets organiques,
- ✓ Ils jouent un **rôle** dans la **dissémination des graines**.



Les désagréments possibles



• **Bruits** : leurs cris sonores peuvent déranger, surtout en période de nidification,



• **Dégradations** : recherche de nourriture dans les poubelles ou les jardins,



• **Regroupements** : colonies bruyantes à proximité des habitations.

Les bons gestes à adopter

Pour limiter les désagréments, chacun peut agir :



Ne laissez pas de sacs-poubelles ouverts à l'extérieur, privilégiez les conteneurs fermés.



Évitez de nourrir volontairement ces oiseaux : cela encourage leur regroupement.



Protégez vos potagers et semis à l'aide de filets adaptés.



En cas de **nid trop proche** d'une habitation, **contactez la mairie** pour évaluer la situation (attention : les nids sont protégés en période de reproduction).

En résumé

Les corvidés sont des oiseaux malins, parfois envahissants, mais ils participent aussi à l'équilibre de notre environnement. En adoptant quelques gestes simples, nous pouvons réduire les désagréments tout en respectant leur rôle dans la nature.

Précautions à prendre face aux rongeurs et mustélidés en Alsace

Dans nos communes, la cohabitation avec la faune locale est une réalité. Si certains animaux sont discrets et inoffensifs, d'autres peuvent causer des nuisances matérielles ou sanitaires. C'est le cas des rongeurs (rats, souris) mais aussi des mustélidés comme les fouines et les martres, fréquemment observés en Alsace.

Les rongeurs : rats et souris

- **Risques sanitaires : vecteurs de maladies** (leptospirose, salmonellose, etc.), ils peuvent contaminer les denrées alimentaires.
- **Dégâts matériels** : grignotage de câbles électriques, isolants, cloisons.
- **Précautions** :
 - Éviter de laisser traîner déchets ou nourriture à l'extérieur.
 - Boucher les trous ou fissures dans les bâtiments.
 - Stocker les denrées dans des contenants hermétiques.
 - Recourir, si nécessaire, à une entreprise spécialisée en dératisation.



Les ragondins : une espèce invasive

Le ragondin, gros rongeur semi-aquatique originaire d'Amérique du Sud, a colonisé de nombreux cours d'eau alsaciens, notamment la Lauch.

- **Risques sanitaires : porteur de parasites et bactéries**, il peut transmettre la leptospirose par ses urines et contaminer l'eau.
- **Dégâts écologiques** : destruction et affaiblissement des berges par leurs terriers, menace pour la biodiversité locale (plantes aquatiques, nids d'oiseaux).
- **Précautions** :
 - Ne pas les nourrir, afin de ne pas favoriser leur prolifération.
 - Éviter tout contact direct avec les eaux potentiellement souillées.
 - Signaler leur présence massive en mairie pour que des campagnes de régulation soient organisées par des piégeurs agréés.



Les fouines et les martres : apprendre à les différencier

Bien qu'appartenant toutes deux à la famille des mustélidés, fouines et martres présentent des différences notables :



• **La martre** : plus forestière et discrète, on la rencontre surtout dans les zones boisées. Son pelage est plus sombre, sa bavette est jaune orangé et ne descend pas sur les pattes.

Les nuisances possibles de la martre : plus rares en milieu urbain, elles peuvent néanmoins s'attaquer aux poulaillers et provoquer des dégâts sur les véhicules.

• **La fouine** : plus commune dans les villages, elle s'installe volontiers dans les greniers ou garages. Son pelage est brun-gris avec une bavette blanche descendant sur la poitrine et parfois sur les pattes.

Les nuisances possibles de la fouine : bruit nocturne, dégâts sur les isolations, câbles ou durites de voiture.

Précautions à adopter



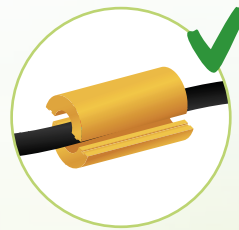
Ne laissez pas de nourriture accessible (gamelles pour animaux, déchets, œufs non ramassés).



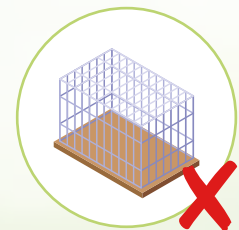
Fermez soigneusement vos poulaillers et greniers.



Ne manipulez jamais un rongeur mort, même mort, sans équipement de protection.



Protégez les câbles de voiture avec des gaines adaptées si vous suspectez la présence d'une fouine.



N'essayez pas de capturer vous-même ces animaux : certaines espèces sont protégées. Contactez un lieutenant de louveterie ou un professionnel spécialisé dans la lutte contre ce type de nuisibles si les nuisances persistent.

En résumé

La vigilance et quelques gestes simples permettent de limiter fortement les désagréments causés par ces animaux, tout en respectant la biodiversité locale.



Vivre ensemble dans le respect de la tranquillité : rappel des règles contre les nuisances sonores

Le bruit fait partie de notre quotidien : il accompagne nos activités, nos loisirs, notre vie sociale. Mais lorsqu'il devient excessif, prolongé ou répété, il peut vite devenir une source de gêne pour le voisinage et nuire à la qualité de vie.

Afin de préserver la tranquillité de tous, l'arrêté municipal n°22/2025 du 26 juin 2025 prescrit la lutte contre les bruits de voisinage.

Les horaires à respecter pour les travaux et bricolages

Certaines activités comme la tonte de pelouse, le bricolage avec perceuse ou scie électrique, l'utilisation d'une tronçonneuse ou d'une raboteuse génèrent un niveau sonore important. Pour permettre à chacun de concilier entretien de son logement et repos du voisinage, ces travaux ne peuvent être effectués qu'à des horaires précis :



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
8h30-12h & 14h30-19h30	8h30-12h & 14h30-19h30	8h30-12h & 14h30-19h30	8h30-12h & 14h30-19h30	8h30-12h & 14h30-19h30	9h-12h & 13h45-19h	INTERDIT

Ces règles visent à garantir des moments de tranquillité, notamment en soirée, la nuit et lors des journées de repos.

Les nuisances sonores sont considérées comme tapage nocturne de 22h à 7h et tapage diurne de 7h à 22h, les contrevenants encourent des amendes allant de 68 € à 450 €.

La vie quotidienne : vigilance et bon sens

Le bruit ne provient pas uniquement des outils de jardinage ou de bricolage. En journée, chacun doit rester attentif à ses habitudes, de 20h à 7h où les activités susceptibles de porter atteintes à la tranquillité du voisinage doivent être interrompues. Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.



Pourquoi ces règles sont importantes ?

Le bruit excessif est une des principales causes de conflit entre voisins. Au-delà de la gêne immédiate, il peut entraîner du stress, des troubles du sommeil et une détérioration du cadre de vie.

En respectant les horaires et en faisant preuve de courtoisie, chacun contribue à maintenir un climat serein et respectueux dans notre commune.



Des sanctions possibles

En cas de non-respect de ces dispositions, les autorités compétentes peuvent intervenir et dresser un procès-verbal. Des sanctions pénales sont prévues pour les nuisances sonores répétées ou particulièrement gênantes. Selon la gravité des faits, le contrevenant s'expose à :



**Un rappel à l'ordre ou
une demande d'arrêt
immédiat des nuisances,**



**Une amende forfaitaire
de 68 € pouvant être
portée jusqu'à 450 €,**



**Dans les cas les plus graves ou
répétés, des suites judiciaires
peuvent être engagées.**

Ces sanctions sont prévues par le Code pénal et par le Code de la santé publique, qui encadrent les bruits de voisinage.

Un cadre de vie préservé, une responsabilité partagée

La lutte contre les nuisances sonores est l'affaire de tous. Il ne s'agit pas d'interdire la vie quotidienne ni les travaux nécessaires, mais de trouver un équilibre pour que chacun puisse profiter de son logement et de son environnement dans de bonnes conditions.

En résumé

Du bon sens, du respect et un peu de discrétion suffisent pour faire de notre commune un lieu de vie agréable pour tous.



Clean Up Day à Issenheim : une belle mobilisation pour l'environnement

Le samedi 20 septembre 2025, l'équipe du Crédit Mutuel du Grand Ballon a participé à l'opération Clean Up Day, journée mondiale de nettoyage citoyen. Armés de gants et de sacs, les bénévoles ont sillonné les bords de Lauch, avec pour objectif de contribuer à un environnement plus propre et plus agréable pour tous.



Les résultats en chiffres



13 kg
de déchets
collectés



L'équivalent d'1 bouteille
de **1,5 litre remplie**
de mégots ramassés



1 cadre
de vélo
abandonné

1 mégot = jusqu'à 500 litres
d'eau polluée et non potable 

Au-delà des chiffres, cette action permet de sensibiliser habitants et passants sur l'importance de réduire nos déchets, de jeter correctement mégots et emballages, et de protéger notre cadre de vie.

La commune d'Issenheim remercie chaleureusement le Crédit Mutuel du Grand Ballon et l'ensemble des participants pour leur engagement citoyen.



Rejoignez l'Association des Anciens Combattants d'ISSENHEIM UNC

L'association des Anciens Combattants d'ISSENHEIM a vu le jour en 1930 et a connu des effectifs très nombreux après les conflits de 39-45, la guerre d'Indochine ou l'Afrique du Nord. Ces derniers sont en train de diminuer rapidement et nous devons continuer à honorer leur mémoire.

L'association poursuit une mission essentielle : entretenir la mémoire, défendre les valeurs de solidarité et de patriotisme, et rassembler toutes celles et ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué-ou souhaite contribuer-à la défense et à la protection de la France.

L'adhésion est ouverte à tous :

- Aux titulaires de la **carte du combattant** ; (39-45, Indochine, AFN, OPEX...)
- A toute personne **civile** ou **militaire**, engagée, appelée ou réserviste, **ayant participé ou contribué à la défense de la France**, ou s'y étant préparée ; (Soldat de France, Service National...)
- A toute personne ayant œuvré à la **protection des vies ou des biens** des Français ; (police, personnel médical, pompiers...)
- A toute personne partageant les **valeurs de l'UNC**, et qui, par ses **attaches familiales, amicales ou ses compétences**, souhaite contribuer aux objectifs de notre Union. (veuves et veuf de soldat ou combattant, sympathisants...)



L'association est également **ouverte aux jeunes qui désirent s'investir en devenant cadets de l'UNC** : ils pourront ainsi participer activement aux cérémonies patriotiques de la commune, porter le drapeau et perpétuer le devoir de mémoire.

Rejoindre l'Association des Anciens Combattants d'ISSENHEIM, c'est rejoindre une famille de mémoire, de solidarité et de respect.



Pour toute information ou adhésion :

Jean-Marc BITZENHOFER Président

Tél. : 06.95.10.88.60

Mail : unc.issenheim@gmail.com



Trottinettes électriques : rappel des obligations légales

Les trottinettes électriques connaissent un essor rapide et sont désormais intégrées dans le Code de la route en tant qu'Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM). Leur utilisation est encadrée par la loi, en ville comme hors agglomération.

Obligations pour les usagers

Age minimum
12 ans

Vitesse maximale autorisée
25 km/h (au-delà, l'engin est assimilé à un cyclomoteur, avec assurance et immatriculation obligatoires).



Assurance
l'utilisateur doit être couvert par une assurance responsabilité civile (souvent incluse dans les contrats multirisques habitation).

Équipements obligatoires
frein, avertisseur sonore, feux avant/arrière, dispositifs réfléchissants pour l'EDPM. Casque (obligatoire hors agglomération, fortement recommandé en ville) et vêtement ou équipement réfléchissant pour le conducteur.

Où peut-on circuler ?



ISSENHEIM



~~ISSENHEIM~~

EN AGGLOMÉRATION :
circulation autorisée uniquement sur les pistes cyclables et, à défaut, sur les routes limitées à 50 km/h maximum. Interdiction stricte de rouler sur les trottoirs. Sinon l'EDPM doit être tenu à la main.

HORS AGGLOMÉRATION :
circulation interdite, sauf sur les voies vertes et pistes cyclables.



Sanctions en cas de non-respect



Circulation sur trottoir



Non-respect de l'âge minimum ou de la vitesse réglementaire



Circulation sur une voie interdite (hors agglo sans piste adaptée, route > 50 km/h), non-respect du port du casque et d'un vêtement ou équipement réfléchissant



Transport de passager (les trottinettes sont strictement à usage individuel).



Engin débridé dépassant 25 km/h



Casque audio interdit



Défaut d'assurance

En résumé

La trottinette électrique est un moyen de déplacement pratique et écologique, mais son usage est soumis à des règles strictes pour garantir la sécurité de tous. Avant de circuler, assurez-vous de respecter la réglementation pour éviter les accidents... et les amendes !



Dons à la Ligue contre le cancer du Haut-Rhin

La Ville d'Issenheim a participé activement à la lutte contre le cancer, notamment dans le cadre du festival Rock and Rider, organisé avec l'association Éponyme au mois de juin.



Ce festival, dont les recettes sont versées à la Ligue du Haut-Rhin,
a permis à la commune de verser

**4 000 €/an ces 3 dernières années,
soit 12 000 € pour la recherche médicale.**



La section locale de la ligue collecte chaque année au porte-à-porte et a versé à la Ligue 68 une somme de

8 170,50 € en 2024
grâce à votre générosité.

La quête à domicile dans le Haut-Rhin en 2024 :



**137 communes
partenaires**



**1 740
bénévoles**

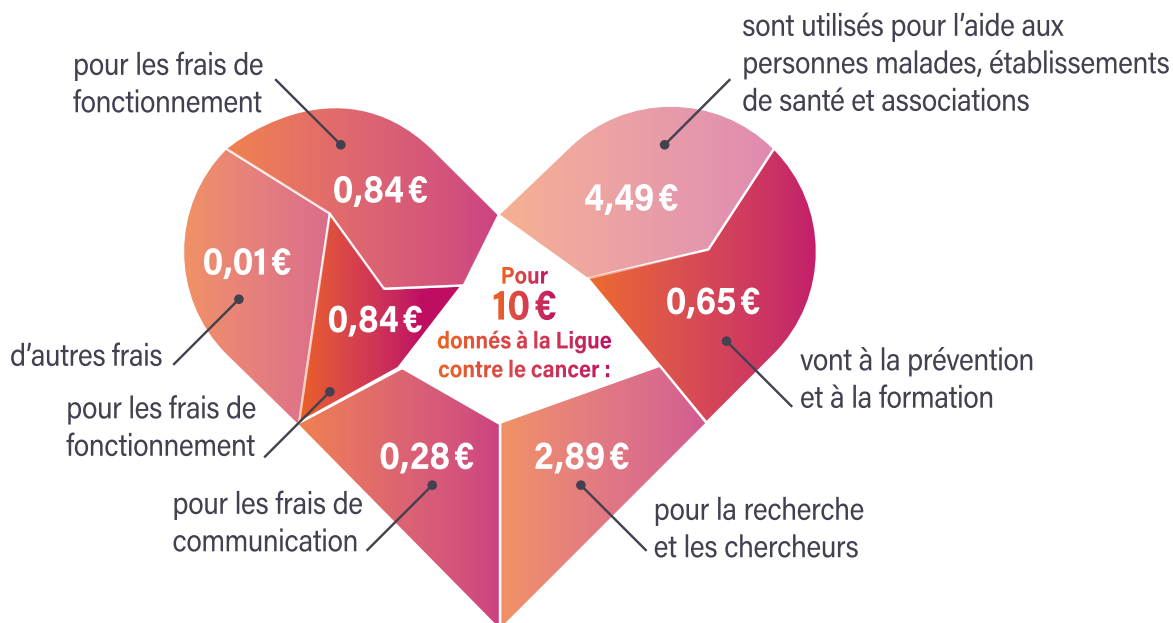


**26 836
donateurs**



**834 449 €
de dons**

Comment sont utilisés les dons par la Ligue ?



L'aide aux personnes malades et aux personnes démunies

136 personnes
pour le Point Ligue
de Folgensbourg



766 personnes
ont été accueillies et ont pu bénéficier
des activités et des services de la Ligue
contre le cancer du Haut-Rhin en 2024 :

316 personnes
pour l'Espace Ligue
de Mulhouse

314 personnes
pour la Maison de la Ligue
et des patients de Colmar



La commission des secours pour les patients les plus démunis de la Ligue 68 pour 2024, ce sont :



187
dossiers traités



167
familles soutenues



120 812 €
versés aux patients

Soutien à la recherche

1 024 417 €
ont été versés
à la recherche
en 2024

23 projets nationaux
soutenus à hauteur
de 776 083 €

et

12 projets régionaux
pour un montant
de 182 450 €

Les avantages fiscaux des dons à la Ligue contre le cancer

Soutenir la Ligue contre le cancer, c'est agir concrètement en faveur de la recherche, de la prévention et de l'accompagnement des malades. **Les dons ouvrent également droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % de la somme versée, dans la limite de 20 % du revenu imposable.**

**Concrètement, un don de 50 €
ne coûte en réalité
que 17 € après déduction fiscale.**

Information et prévention

La Ligue contre le cancer du Haut-Rhin a effectué **165 interventions en milieu scolaire et rencontré 4 807 élèves en 2024**, que ce soit à travers des actions de prévention primaire et lutte contre le tabagisme, information et sensibilisation sur l'intérêt du dépistage, information du public (facteur de risque, campagne nationale, etc.) et éducation sanitaire dans les établissements scolaires.





Une nouvelle Directrice au groupe scolaire des Châtaigniers

Ayant succédé à Valérie SCHALL fin août 2025, Alexandra GEORGES a pris la direction de notre groupe scolaire des Châtaigniers avec beaucoup d'entrain et de volontarisme. Nous sommes allés à sa rencontre mi-octobre pour recueillir ses impressions à chaud sur nos écoles et la commune d'ISSENHEIM...

Fer à Cheval : « Quelles sont vos origines et expériences professionnelles passées ? »

AG : « Je suis montbéliarde à la base mais nous avons rapidement déménagé à Colmar avec mes parents, où j'ai grandi et où j'ai été scolarisée. Après avoir travaillé dans le secteur privé, j'ai suivi une reconversion professionnelle et me suis orientée vers le monde de l'enseignement, où j'exerce les fonctions de directrice depuis 10 ans maintenant. »

Fer à Cheval : « Quelle a été votre parcours en tant que directrice ? »

AG : « Figurez vous que j'ai été nommé à Bergholtz-Zell, en maternelle durant 2 années. J'ai pris ensuite les fonctions de directrice à Biesheim, Réguisheim, Sausheim durant 7 ans, et enfin Issenheim depuis cette année. »

Fer à Cheval : « Quelles sont les principales qualités d'une directrice d'école en 2025 ? »

AG : « Je dirais qu'il est difficile de résumer les missions d'un directeur ou d'une directrice, dont les tâches sont très variées. Après 10 années à occuper ce type de postes, je pense qu'une directrice doit être dotée d'un très bon relationnel avec les parents d'élèves, les collègues, les partenaires institutionnels et sa hiérarchie, en plus du travail administratif,

de réunions, d'organisation et de rencontres avec les parents. La directrice doit être un pivot multidirectionnel et s'adresser à tous avec bienveillance. Chaque journée est différente de la précédente. »

Fer à Cheval : « Quels sont les effectifs en cette rentrée 2025/26 ? »

AG : « Nous sommes à 232 élèves pour l'ensemble du groupe scolaire des Châtaigniers depuis la rentrée scolaire de septembre. Les effectifs sont légèrement en baisse depuis cette année, ce qui traduit une tendance nationale. »

Fer à Cheval : « Quelles sont vos premières impressions sur notre groupe scolaire ? »

AG : « Les deux écoles sont très agréables et mes collègues sont très accessibles et motivés. Les projets ne manquent pas et les enseignants sont réceptifs à la nouveauté et aux projets. Il est important de s'inscrire dans une nouvelle dynamique. Le matériel informatique mis à disposition des enseignants par la mairie est de qualité et récent. Par ailleurs, Issenheim est une commune riche en activités et commerces. Je tiens à signaler le centre aquatique NAUTILIA, qui est un atout pour les enfants du territoire. »

Fer à Cheval : « Pouvez-vous nous parler des projets que vous entendez mener ? »

AG : « Les classes découvertes d'ici la fin de l'année, 4 classes de l'élémentaire sur 6 seront concernées, la mise en place du cahier de liaison numérique (ou Educartable), qui constitue une nouvelle façon de communiquer avec les parents, le bulletin d'informations les « dernières nouvelles des Châtaigniers », que j'ai souhaité relancer et qui est diffusé par voie électronique sur Educartable aux parents sur une base mensuelle.

J'espère pouvoir développer ce bulletin avec du contenu d'élèves dans un avenir proche. J'aimerais également développer des circuits de sécurité routière avec de la pratique en vélo dans la cour de l'école. »

Fer à Cheval : « Un dernier mot ? »

AG : « Je tiens à signaler, au vu des mes expériences précédentes, que je suis très agréablement surprise par la réactivité des services municipaux, et notamment du Service Technique, dans le traitement des demandes. »



CAHIER SPÉCIAL

art & culture

*Quand Issenheim devient
toile, art, graffiti et partage
dans un lieu communal mis
à la disposition d'artistes !*

Inauguration de la Résidence d'Artistes « L'Adresse »

Un nouveau souffle créatif au cœur d'Issenheim

Le vendredi 23 mai 2025 restera une date marquante pour la vie culturelle d'Issenheim. En présence des élus, des partenaires économiques et associatifs de la commune et de nombreux passionnés d'art, la Ville d'Issenheim a inauguré « L'Adresse », sa toute nouvelle résidence d'artistes, située au 9 rue de Cernay.

Local aménagé par la commune et mis à disposition des artistes, cet espace de création, de rencontre et de transmission a pour objectif de faire battre le cœur culturel de la commune.

Sous la direction artistique de **Céline MORANT**, alias « **Ashlikala** », la résidence réunit un collectif de quatre artistes aux parcours riches et complémentaires : **Matthieu STEIN**, **Bernard JAHN**, alias « **Berny** », et **Gwenael ADALBERON**. Ensemble, ils partagent une même conviction : **l'art n'est pas un luxe, mais une nécessité.**

L'atelier de plus de 250 m², baigné de lumière, offre un cadre propice à l'expérimentation et à l'audace. Petits et grands, débutants ou initiés, y trouveront leur place : des ateliers

pédagogiques y seront régulièrement proposés, accueillant aussi bien les mains curieuses des enfants que celles, plus expérimentées, des adultes passionnés.

« **L'Adresse, c'est une promesse** », a déclaré Céline Morant dans son discours d'inauguration. « Celle de faire battre un cœur culturel en plein centre de notre commune. Un refuge pour ceux qui cherchent à s'exprimer, un laboratoire pour les rêveurs. »



Au-delà des ateliers, « **L'Adresse** » accueillera des expositions, événements et résidences temporaires, afin de valoriser les œuvres produites sur place et d'ouvrir ses portes à d'autres artistes de la région. Véritable pôle culturel de proximité, le lieu ambitionne de faire rayonner la créativité issenheimoise bien au-delà de ses murs.

La municipalité se réjouit de cette belle initiative, fruit d'une volonté partagée de rendre la culture accessible, vivante et fédératrice.

« L'Adresse » est désormais ouverte à tous : poussez la porte, entrez, créez, contemplez, rêvez...



Informations « L'Adresse »

ATELIERS D'ARTISTES
EXPOSITIONS-BOUTIQUE-COURS

HORAIRES D'OUVERTURE 2026 :

- Mercredi, jeudi & vendredi 14h-18h
- Samedi semaines PAIRES 14h-18h



et sur rendez-vous : collectif.ladresse@gmail.com
06 81 42 27 87



9 rue de Cernay - Cité Gast à ISSENHEIM

Portraits du collectif



CÉLINE MORANT
ASHLIKALA
Artiste peintre & plasticienne
 Professeure des écoles spécialisée
 de 2005 à 2021
 Professeure d'arts plastiques
 en collège depuis 2021



La vie d'une toile commence toujours par un regard, une sensation, une émotion.

C'est un moment intime de séduction entre la nature et ma sensibilité, entre le monde visible et mon intériorité profonde. Une silhouette, une ligne végétale, un mot, un sentiment... chaque graine devient fertile dans mon univers, comme une mémoire enfouie qui s'éveille.

Je commence par créer un environnement, un fond texturé, nourri de papiers marouflés, d'inclusions végétales, d'empreintes sensuelles et de cheminements colorés.



Ce terreau est celui du féminin sauvage, fertile et indompté, qui accueille mes couleurs du moment, mes obsessions, mes instincts et mes trésors intimes.

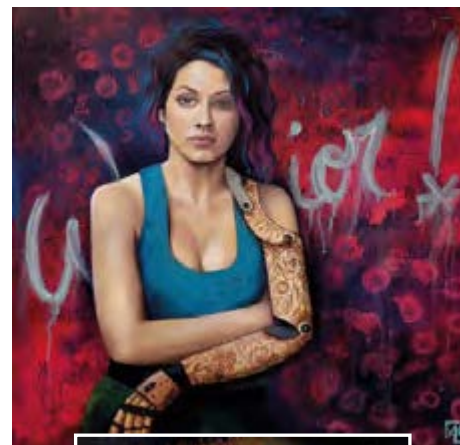
Sur ce fond d'abstraction, surgit une présence : un visage, une main, un corps. Figure archétypale, elle incarne tour à tour la femme sauvage, la mère, la gardienne des forêts intérieures. Elle habite l'espace, se mêle au décor, se laisse enlacer par la végétation comme une prêtresse qui dialogue avec les cycles de la nature.

Acrylique, pigments et encres s'unissent au crayon graphite, au pastel, à la feuille d'or pour retrouver l'équilibre sacré entre ombre et lumière, entre fragilité et puissance.

Ensuite, je confie l'œuvre au temps. J'accueille la germination, je laisse le regard errer dans les détails, se perdre dans les textures, se poser sur les silences colorés. Puis, lorsque l'appel se fait entendre, je reprends le pinceau, je redonne rythme et souffle à la peinture. Je révèle, je voile, je protège. Comme on protège un secret. Lorsque l'œuvre a enfin éclos, je lui offre une dernière direction : l'écriture.

Fragments de poésie, citations, typographies inspirées circulent sur la toile comme des

incantations. Ils guident le spectateur vers la floraison de mon inspiration, là où se rencontrent l'intime et l'universel, l'instinct et la mémoire ancestrale du féminin sacré.





MATTHIEU STEIN
Sculpteur
Professeur des écoles retraité
depuis 2025



Sculpter le temps, souder la nature

Matthieu Stein a fait ses premiers pas dans l'univers du récup'art, là où le métal abandonné retrouve un souffle. Dans l'atelier, le crépitement de la soudure devient musique, l'odeur âcre du fer chauffé emplit l'air, et sous ses mains, la matière se plie, se dresse, s'élançe.

Peu à peu, de cette danse du feu et du métal sont nés des arbres de lumière et d'acier. Leurs racines semblent s'enfoncer dans l'imaginaire, leurs branches se tendent comme pour caresser le ciel. Chêne, olivier, érable... chaque essence trouve sa voix dans la courbe d'un tronc, l'élan d'une ramure, le jeu des ombres projetées sur le sol.

Ses œuvres capturent l'instant où la rigidité du métal devient mouvement, où la pesanteur se transforme en légèreté. Elles racontent le dialogue entre l'homme et la nature, entre le fracas de l'atelier et le silence d'une forêt rêvée.

« L'Adresse »
vous ouvre ses portes.

Découvrez les œuvres de Matthieu Stein pendant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous. Partagez un moment privilégié avec l'artiste et laissez-vous guider au cœur de son univers en pleine création.

Des arbres en acier, des émotions en mouvement.



Portraits du collectif



BERNARD JAHN
BERNY
Céramiste
Artiste peintre
Praticien en **art thérapie**
Intervenant en centre socio-culturel



Je m'appelle Bernard Jahn, céramiste passionné par l'art de transformer la terre en créations uniques invitant à ressentir et partager un moment d'authenticité.



Mon univers se situe à la croisée de la tradition et de l'innovation où je façonne des œuvres qui vont des objets fonctionnels à la décoration artistique en passant par de délicats bijoux.

J'ai grandi dans mon milieu familial entouré d'artistes qui travaillaient différentes techniques à partir de matériaux divers.

Régulièrement en vacances à Paris, mon oncle professeur des beaux-arts et ma tante artiste sculpteur m'ont offert la possibilité de développer très jeune ma fibre artistique à travers la peinture, la sculpture...

Maintenant, je façonne des pièces à partir d'argile. Ces œuvres issues de mon imagination reflètent mon univers intérieur empli d'émotions, de sensibilité et de résilience.



Chaque exposition est pour moi une célébration de l'art sous sa forme la plus vivante : un moment d'échange avec le public où je partage ma vision du monde et où ceux qui contemplant mes œuvres enrichissent mon parcours de mille inspirations nouvelles.

Aujourd'hui ma recherche artistique se penche sur l'exploration de toutes les possibilités créatives de la terre mariée à des matériaux bruts (bois, métal, pierre...) toujours inspiré par le milieu naturel.

Quant à mes bijoux, ils allient forme couleur et texture illustrant ainsi l'amour profond que je porte à l'art et à la terre. Ils

invitent celui ou celle qui le porte à adopter une touche d'originalité et d'élégance intemporelle.

Mon chemin de vie m'a permis de mesurer le bénéfice de la thérapie par l'art. C'est dans cet esprit qu'aujourd'hui j'accompagne les participants de mes ateliers...





GWENAEL ADALBERON

KFEN_AEL

Sculpteur

Restaurateur de 1998 à 2020

Chef d'entreprise depuis 2024

Mon travail naît de la rencontre entre la rudesse du métal et la délicatesse de la lumière.

J'aime offrir une seconde vie à des matériaux industriels, en particulier les bouteilles de gaz, témoins d'un usage quotidien, qui ne demandent qu'à vivre leur seconde vie. Découpées au plasma, ébavurées avec patience, elles se transforment sous mes mains en écrans de lumière.



Chaque sculpture est le fruit d'un lent processus de métamorphose : le métal brut devient surface sensible. Les découpes, d'abord brutes, ouvrent la matière à l'air et à l'imaginaire. Je m'attaque aux détails, je m'adapte aux contraintes du support et je suis mon instinct.



Puis viennent les couleurs, patinées, nuancées, révélant une profondeur insoupçonnée sur ce métal qui semblait inerte. Le vernis fixe cette alchimie fragile.

Lorsque la lumière traverse ces formes, elle révèle l'invisible : des jeux de reflets, de transparences et d'ombres mouvantes. Le métal, froid et massif, se fait alors vibration, poésie, invitation à la contemplation.

Mes sculptures interrogent la mémoire des objets et leur capacité à renaître, transfigurés, dans une nouvelle fonction. Elles invitent à porter un autre regard sur le monde qui nous entoure : celui où l'énergie contenue dans la matière ne disparaît jamais, mais se transforme, s'élève, et nous relie à une dimension plus sensible et lumineuse.



Succès du week-end portes ouvertes à la résidence d'artistes «L'Adresse»

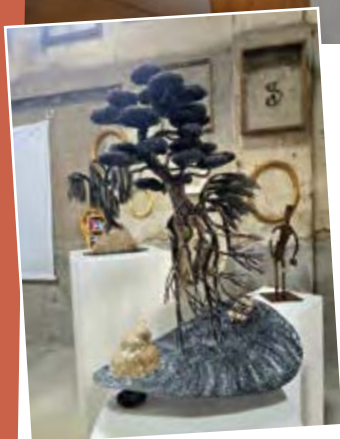


Les samedi 24 et dimanche 25 mai 2025, la résidence d'artistes «L'Adresse», a ouvert ses portes au public.

Installé dans l'ancienne Filature Gast, ce lieu de création partagé a accueilli de nombreux visiteurs venus découvrir les talents du collectif d'artistes éponyme.

Tout au long du week-end, les artistes ont proposé un programme riche et convivial : démonstrations de peinture, sculpture et céramique, animations participatives, fresque collective, mais aussi un marché des arts et une tombola artistique très appréciée. Les visiteurs ont également pu prolonger le moment autour d'une tarte flambée ou d'un verre, dans une ambiance chaleureuse et festive.

Cette ouverture au public a permis à chacun de plonger au cœur de la création artistique locale et de redécouvrir un lieu emblématique d'Issenheim, désormais tourné vers la culture et le partage.



Quand l'art s'invite à l'école...

Depuis 2021, des animations et ateliers en lien avec les arts urbains sont organisés par la commune en faveur des jeunes scolarisés à Issenheim durant la semaine qui précède l'événement graff majeur qu'est devenu le festival « Ça va bomber à Issenheim ». Cette année, les artistes du collectif « L'Adresse » ont répondu présent et ont permis aux élèves du groupe scolaire des Châtaigniers de découvrir l'univers d'un artiste connu.

Les bonhommes de Keith HARING



Durant toute la semaine du 15 au 19 septembre 2025, les élèves de notre groupe scolaire ont découvert l'univers pop et dynamique de Keith HARING, artiste américain emblématique des années 1980 et figure majeure de l'art urbain et du pop art.

Guidés par Matthieu STEIN et Bernard JAHN, les élèves ont pu réaliser des silhouettes colorées en volume, inspirées de l'art urbain, qui viendront égayer les murs et couloirs de l'école. Un projet collectif plein d'énergie et de créativité qui permet de rendre hommage à un artiste mondialement connu, qui a su rendre l'art accessible à tous : dans la rue comme dans les écoles.

Participation à la 6^{ème} édition de « Ça va bomber à Issenheim »

Accompagnant pleinement la municipalité dans sa volonté de diffuser l'art et la culture à tous, la participation du collectif « L'Adresse » à l'édition 2025 du festival de graffs et d'arts urbains « Ça va bomber à Issenheim » était évidente.

Tout au long du week-end des 20 et 21 septembre 2025, vous avez été nombreux à **découvrir le savoir-faire des 4 artistes du collectif** et à **vous investir dans les ateliers concoctés par « L'Adresse »** à cette occasion :

- **Découpe de métal** : les visiteurs étaient invités à découper une silhouette sur carton et créer un gabarit. La silhouette était ensuite découpée dans le métal par Matthieu ou Gwenaël et



fixée sur un socle. Les visiteurs sont repartis avec une silhouette en métal unique et la plaque de découpe (le négatif) deviendra une œuvre collective qui sera exposée en extérieur dans un lieu qui reste à définir, à Issenheim !

- **Fresque collective** : les visiteurs du festival ont pu laisser leur griffe librement sur un support prévu à cet effet !



Les ateliers de printemps 2026 proposés par le collectif d'artistes «L'Adresse» - Collectif d'artistes

À l'occasion des vacances d'avril 2026, la résidence d'artistes «L'Adresse» a ouvert ses portes et proposé une série de 4 ateliers créatifs destinés aux adolescents et adultes de la commune. Ces rendez-vous artistiques, animés par l'artiste Ashlikala, ont été l'occasion de découvrir, d'expérimenter et de s'exprimer dans un cadre convivial et inspirant.



Proportions
Ombres et lumière
Pose de feuille dorée
Mise en couleur

**FEMMES-
FLEURS**

FORMES
COULEUR

ATELIER DESSIN

Lundi 13 avril 18h-20h
Cours ados-adultes

ashlikala.artiste@gmail.com
06 88 32 95 56

30€
matériel
fourni



Peinture de fleurs
fraîches:
une série de mini-toiles

Variation autour d'un
même motif

BOUQUET

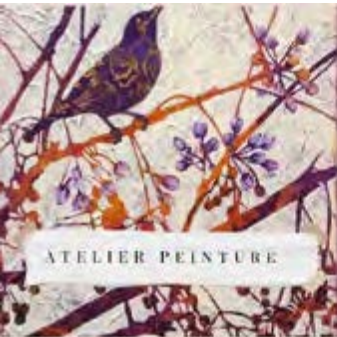
COULEUR, FORME,
SUPPORT

ATELIER PEINTURE

Mardi 14 avril 18h-20h
Cours ados-adultes

ashlikala.artiste@gmail.com
06 88 32 95 56

40€
matériel
fourni



Collages
Superpositions
Composition

Dessin, peinture

**Réserve
naturelle**

COULEUR, FORME

ATELIER PEINTURE

Jeudi 16 avril 18h-20h
Cours ados-adultes

ashlikala.artiste@gmail.com
06 88 32 95 56

35€
matériel
fourni



Collages
Superpositions
Composition

Effets de matière
Peinture
Impressions

UNION LIBRE!

GESTES et OUTILS

ATELIER MIXTE

Lundi 20 avril 18h-20h
Cours adultes

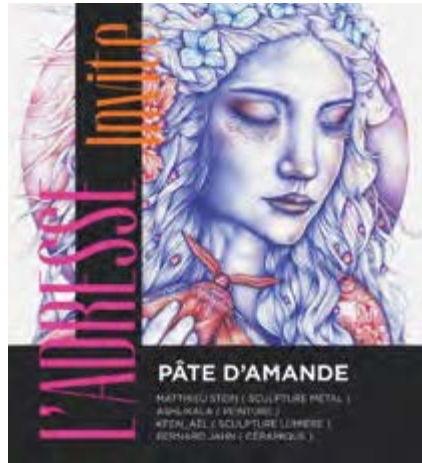
ashlikala.artiste@gmail.com
06 88 32 95 56

35€
matériel
fourni

*Des ateliers et expositions...
toute l'année !*



Vernissage de l'exposition de Pâte d'amande



Le collectif d'artistes de L'Adresse et la commune d'ISSENHEIM ont eu le plaisir de vous faire découvrir les superbes dessins au stylo BIC de l'artiste invitée Pâte d'Amande du samedi 2 février au dimanche 1^{er} mars 2026. Amandine LEFEBVRE vit à Kingersheim et a pris le surnom doux et gourmand de « Pâte d'amande » depuis plusieurs années. En 2017, elle intègre collectif d'artistes amateurs du Relais Art et

Culture de la MJCS de Bollwiller. L'artiste réalise des dessins de tous formats représentant souvent des femmes, connues du grand public (Lily Elsie, Frida Kahlo) ou inconnues. Des femmes choisies pour l'expression mélancolique de leur visage, leur attitude désinvolte ou poétique, leur authenticité... Les œuvres interpellent par leur intensité et leur regard interrogateur que Pâte d'amande essaie d'apprivoiser et de m'approprier. Une volonté de mettre à l'honneur la vulnérabilité des femmes mais aussi leur puissante énergie universelle.



Nos artistes d'Issenheim brillent au salon art3f de Mulhouse



Les artistes du collectif « L'Adresse » - Matthieu Stein, Ashlikala et Gwenael - ont été mis à l'honneur lors du prestigieux salon art3f à Mulhouse.

Cet événement international d'art contemporain, organisé au Parc Expo de Mulhouse, a offert à nos créateurs un cadre exceptionnel pour présenter leurs univers respectifs et échanger avec un large public de passionnés et de collectionneurs le week-end des 15 et 16 novembre 2025.

Matthieu Stein a dévoilé des œuvres très personnelles, mêlant des formes poétiques et un sens aigu de la matière, tandis que Ashlikala a proposé des créations vibrantes et colorées, témoins de son inspiration singulière. Gwenael, de son côté, a partagé des pièces plus contemplatives, portées sur la recherche de profondeur et d'émotion.

Au-delà de l'exposition pure, leur présence à art3f a aussi permis de renforcer les liens entre Issenheim et la scène artistique régionale : de nombreux visiteurs ont salué l'esprit chaleureux, accessible et authentique porté par ces artistes. Le salon, connu pour favoriser le « premier achat d'art » et encourager les émergents, leur a donné une visibilité précieuse.



La commune d'Issenheim, fière de ces talents locaux, les félicite chaleureusement pour cette belle représentation : leur participation à un tel salon confirme la vitalité culturelle de notre territoire et le rayonnement artistique de notre résidence d'artistes.

Nous espérons que d'autres occasions comme celle-ci permettront à Matthieu, Berny, Ashlikala et Gwenael de continuer à faire vivre Issenheim par la création, et inspireront d'autres habitants à s'intéresser à l'art.



Retour en images

ALSH HIVER accueil de loisirs

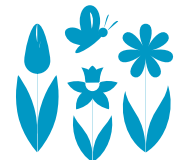




*Retour
en images*



ALSH PRINTEMPS
accueil de loisirs





Retour en images



ALSH ÉTÉ accueil de loisirs



17 janvier 25
Spectacle de théâtre
Le chien des Babaskerville

Retour en images

Rétrospectives
des événements proposés
à la population en 2025

21 janvier 25
Soirée jeux de société

24 janvier 25
Vœux du Maire



30 janvier 25
Ouverture du restaurant
La Récidive - Adrien GONTARD



3 février 25
Exposition à la SAVS



4 février 25
Cérémonie des 80 ans de
la Libération d'Issenheim



5 février 25
Réunion AJI avec invités Redessan



Retour en images

19 février 25

Signature de la convention avec le collectif
« L'Adresse » pour la résidence GAST



22 février 25
Accueil nouveaux arrivants



7 février 25
Concert de la fanfare du RMT



5 mars 25
Visite du consul
d'Autriche



26 mars 25
Plantation de la haie
extension du cimetière



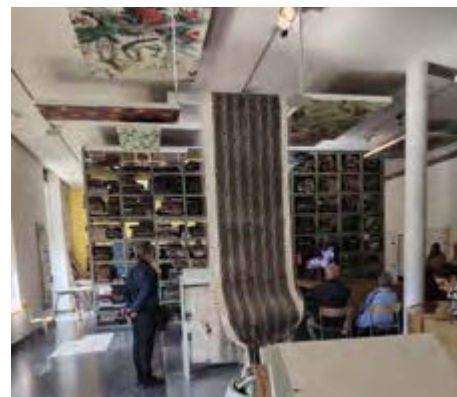
27 mars 25
Cérémonie du fleurissement et des illuminations



5 avril 25
Soirée paëlla AJI



9 avril 25
Sortie des personnes âgées
Musée Impression sur étoffes



12 avril 25
Chasse aux oeufs

Retour en images



8 mai 25
Cérémonie du 8 mai



24 mai 25
Journée Citoyenne



23 mai 25
Inauguration résidence
artistes « L'Adresse »



Soirées JCC
et Wargames

Retour en images

23 juin 25
Sortie classe élémentaire
à Feldberg



14 juin 25
Festival Rock and Rider



27 juin 25

Pot de fin d'année de l'école et départ de la directrice et apprentie



1^{er} juillet 25

Saisonniers du Service Technique



12 juillet 25

Nuit tricolore



Gym sur chaise
et atelier Qi Gong



juillet 25
Marché d'été



Retour en images

7 septembre 25
Marché des producteurs



20-21 septembre 25
Festival de graff
« Ça va bomber à Issenheim »



27 septembre 25
Soirée alsacienne Elsass Owa



13 octobre 25
Inauguration de la microcrèche Kinderworld



4 octobre 25
Concert SWORD
au profit de l'association Guillaume



11 novembre 25
Cérémonie patriotique



Travaux réalisés par la commune en 2025

Chaque année, les agents du Service Technique d'Issenheim réalisent un grand nombre de tâches, que ce soit le ramassage des poubelles de la ville, la tonte des espaces verts publics, la maintenance, le déneigement, les travaux de petite manutention sur les bâtiments et la voirie, l'entretien courant des machines, des matériels et des locaux, etc.

En sus de ces missions courantes, les agents du Service Technique, avec l'aide d'entreprises locales, effectuent des travaux d'aménagement paysager, de mise en place de signalétique routière communale, d'amélioration de l'éclairage public, ou encore d'installations techniques sur les bâtiments existants.

Rénovation des logements du n°2 rue de l'école

Rénovation des balcons des logements du n°2 rue de l'école (reprise béton et peinture) par GIUNTA Constructions pour un montant de 5 300 € TTC en avril 2025.

Installation de VMC dans les logements par Électricité Générale CRESTEY pour un montant de 5 000 € TTC en septembre 2025.



Réparation d'un mur à l'entrepôt de l'usine GAST

Réparation par agrafage d'un mur de façade menaçant à l'entrepôt de stockage GAST par l'entreprise GALLITELLI pour un montant de 5 500 € TTC en avril 2025.



Protection des baies vitrées de l'école maternelle Sœur Fridoline

Des garde-corps en aluminium ont été installés devant les baies vitrées de l'école maternelle afin de les protéger des impacts de tonte ainsi que des risques de casse thermique.

Travaux réalisés par JLC Variance – ALPRO pour un montant de 7 800 € TTC en mai 2025.



Réalisation d'un enduit à la chaux à la ferme Unternahrer

Réalisation d'un enduit à la chaux sur le mur de l'ancienne écurie de la ferme Unternahrer, au 9 rue de Guebwiller.

Travaux réalisés par PROVENZANO pour un montant de 13 000 € TTC en mai 2025.



Végétalisation de l'espace autour du puits devant la salle des fêtes

Travaux d'aménagement pour la création d'un espace vert fleuri autour du puits devant la Salle des Fêtes, 2 rue de Rouffach.

Coût des fournitures : 1 500 € HT et installation : 85 heures de travail à 2 agents.



Nouveaux panneaux d'affichage



Installation de 4 panneaux d'affichage des informations à destination des habitants et des habitants entre eux.

Achat : 8 900 € TTC et installation : 55 heures à 2 agents.

Rénovation du clocher de l'ancien dispensaire



Suite à des infiltrations d'eau, le clocher de l'ancien dispensaire a été totalement rénové (boiserie et zinguerie) par la société GOURDON pour un montant de 17 000 € TTC entre juillet et août 2025.

Aménagement paysager devant le stade Bernard GENGHINI et la pétanque

Travaux de suppression d'enrobés pour réaliser un espace vert le long du grillage du stade et de la pétanque, rue de Guebwiller.

Travaux réalisés par GROSSARD Aménagements pour un montant de 41 600 € TTC en août 2025.

Marquage au sol réalisé par SIGNATURE pour un montant de 2 400 € TTC.



Aménagement autour du platane rue des Tulipes

Travaux de suppression d'enrobés pour réaliser un îlot de fraîcheur autour du platane de la rue des Tulipes.

Travaux réalisés par GROSSARD Aménagements pour un montant de 8 500 € TTC en août 2025.



Travaux réseaux EP (Eaux Pluviales) rues Bosquets et Château d'eau



Coût des travaux : 289 984 € HT, entreprise en charge des travaux : Starter TP, maître d'œuvre : Cocyclique, durée des travaux : mai à août 2025, aides financières : Agence de l'eau Rhin-Meuse : 55 430 € et Région Grand Est : 40 637 €,

Installation d'un portail et d'un DAE au tennis



Installation d'un portail double battant sur le court de tennis extérieur n°3. Travaux réalisés par SIMON Paysages pour un montant de 9 500 € TTC en septembre 2025.

Installation d'un défibrillateur (DAE) devant les courts de tennis, au 12 rue des Hirondelles. Fourniture : 3 600 € TTC et 35 heures de travail à 2 agents pour la pose.

Création d'enrobés au cimetière

Mise en place d'enrobé rouge dans l'allée principale de la section 2 du cimetière réalisé par STARTER TP pour un montant de 16 500 € TTC en octobre 2025.



Reprise d'affaissements dans le rond-point rue des Sources

Reprise de plusieurs affaissements de voirie dans le rond-point de la rue des Sources. Travaux de décaissage, remblais, compactage et de mise en œuvre d'enrobés neufs réalisés par GROSSARD Aménagement pour un montant de 12 000 € TTC en septembre 2025.



Travaux de mise en accessibilité des toilettes de la Salle des Fêtes et de création d'un espace de rangement

Montant des travaux initiaux : 98 000 € HT, entreprise en charge des travaux : Cri, délais : de décembre 2025 à début avril 2026.



Avancement des travaux de la passerelle de la rue du Tissage



Après les difficultés rencontrées en 2024, les travaux de construction de la passerelle ont enfin pu débuter au printemps 2025. La commune se félicite de la bonne exécution du chantier par l'entreprise TP RICHERT de Guebwiller, spécialisée dans les travaux publics et les ouvrages hydrauliques.



L'avancement du chantier a malheureusement connu des reports durant l'été en raison de difficultés d'intervention des différents gestionnaires de réseaux pour le dévoiement de leurs infrastructures respectives. Ces contraintes techniques ont nécessité une coordination étroite entre les services de la commune, les entreprises intervenantes et les concessionnaires concernés.

En parallèle, la commune d'Issenheim a engagé avec l'entreprise STARTER TP, en octobre 2025, des travaux de réaménagement de la rue du Tissage. Ce programme prévoyait notamment la création d'un espace vert, de nouvelles places de stationnement ainsi qu'un cheminement piétonnier sécurisé reliant la passerelle au lotissement les Fontaines et à la voie verte longeant la Lauch.

L'ensemble de ces aménagements visait à améliorer le cadre de vie des riverains et à améliorer les mobilités douces au sein de la commune.

L'ouverture au public de la nouvelle passerelle et des aménagements de la rue du Tissage a eu lieu en fin d'année 2025.



Nouveaux panneaux de communication

Comme vous l'aurez remarqué, la commune d'Issenheim a installé de nouveaux panneaux de communication à différents endroits de la ville. Ces panneaux nous servent à communiquer sur les événements organisés par la commune, mais vous permettent également d'échanger entre vous (dans le respect et la politesse).

Comment ça marche ?

Rien de compliqué : nous affichons les informations à votre attention dans la **partie gauche** (« De nous à vous »). Vous pouvez afficher (avec du scotch transparent) vos annonces/infos sur la **partie de droite** (« Entre vous »), en évitant tout sujet d'ordre politique, religieux et tous propos injurieux. Vous veillerez à retirer vos affiches une fois qu'elles seront devenues obsolètes.



Une économie de papier

Les nouveaux panneaux permettront de faire des économies importantes de papier dans une démarche de respect de l'environnement. Depuis septembre, la municipalité a fait le choix de favoriser la communication dématérialisée et de réduire les flyers papier, distribués dans les boîtes aux lettres des Issenheimois(es) jusqu'alors, pour nos événements existants. La commune se réserve toutefois la possibilité d'imprimer des flyers pour faire connaître de nouveaux événements.



Où ont été installés les nouveaux panneaux ?

La municipalité a souhaité équiper 4 sites de panneaux destinés aux informations de la commune aux habitants, et entre les habitants.

Panneau 1



Le 1^{er} panneau a été installé dans l'espace vert du Monument aux Morts, devant GAST et Champagnat,

Panneau 2



le 2nd est situé dans l'espace vert à côté de la boulangerie VALS, rue de Rouffach,

Panneau 3



le 3^{ème} panneau a été implanté le long du petit chemin au bout de la rue des Sources, derrière la résidence « le Fontainebleau »,

Panneau 4



le 4^{ème} au croisement de la rue de la Forêt et de la rue des Rossignols.

Et la suite ?

Les quatre panneaux installés sont en phase de test et de nouveaux panneaux pourront être installés dans d'autres secteurs de la Ville en fonction du succès des panneaux existants.

Calendrier

des

MANIFESTATIONS

2026



Organisateur : commune



Organisateur : associations

Plus de renseignements en mairie au 03 89 62 24 30

AVRIL

Samedi 11 avril 2026 • 19h

Soirée couscous

📍 Stade Genghini

🌿 AGIIR



Dimanche 12 avril 2026 • 10h à 18h

Fête du bien ! (troc plantes, ateliers bien-être)

📍 Maison Saint-Michel

🌿 Association Maison Saint-Michel



Samedi 18 avril 2026 • 19h

Soirée paëlla

📍 Salle des Fêtes

🌿 Association Jumelage d'Issenheim

Samedi 25 avril 2026 • 20h

Loto AOI

📍 Salle des Fêtes

🌿 AOI



Jeudi 30 avril 2026 • 19h

Cérémonie fleurissement et illuminations

📍 Salle des Fêtes

🏠 Commune



MAI

Vendredi 1^{er} mai 2026 • 7h

Marché aux puces

📍 Rue de Cernay

🌿 Amicale des pêcheurs



Vendredi 1^{er} mai 2026 • 7h à 14h

Vide grenier

📍 Maison Saint-Michel

🌿 Association Maison Saint-Michel

Lundi 4 mai 2026 • 16h à 19h30

Don du sang

📍 Salle des Fêtes

🌿 Amicale des Donneurs de Sang



Mercredi 20 mai 2026 • 19h30

Conférence de la nature

📍 Maison Saint-Michel

🌿 Association Maison Saint-Michel



Samedi 23 mai 2026 • 7h45 à 13h

Journée citoyenne

📍 Ferme Unternarher, 9 rue de Guebwiller

🏠 Commune



Samedi 30 mai 2026 • 20h

Concert : Chœur d'Enfants

📍 Église, Maison Saint-Michel

🌿 Association Maison Saint-Michel



JUIN

Samedi & Dimanche 6 & 7 et 13 & 14 juin 2026

AGIIR CUP

📍 Stade Genghini

🌿 AGIIR



Fin juin - Début juillet 2026

Tournoi Tennis Club Issenheim

📍 Zone de loisirs, rue des Hirondelles

🌿 Tennis Club



JUILLET

Dimanche 5 juillet 2026

Tournoi de pétanque inter associations

📍 Terrain de pétanque

🌿 Club de pétanque



Samedi 11 juillet 2026 • 19h

Nuit tricolore

📍 Étang de pêche, rue de Cernay

🌿 Amicale des pêcheurs

Vendredis 3, 10, 17 juillet 2026 • 18h

Marchés d'été

📍 Ferme Unternarher, 9 rue de Guebwiller

🏠 Commune



AOÛT

Dimanche 30 août 2026 • 10h

Marché des producteurs

📍 Étang de pêche, rue de Cernay

🌿 Amicale des pêcheurs



SEPTEMBRE

Lundi 7 septembre 2026 • 16h à 19h30

Don du sang

📍 Salle des Fêtes

🌿 *Amicale des Donneurs de Sang*



Samedi 19 septembre 2026 • 14h à 23h

Dimanche 20 septembre 2026 • 10h à 18h

Ça va bomber à Issenheim 6^{ème} édition

📍 Rue Robert Hasenfratz

🏠 *Commune*



**Samedi 19 & Dimanche 20 septembre 2026
14h à 17h**

Journée du Patrimoine

📍 Espace Muséographique des Antonins
d'Issenheim

🌿 *Association Maison Saint-Michel*

Samedi 26 septembre 2026 • 19h

Soirée Alsacienne

📍 Salle des Fêtes

🌿 *Chorale*



Dimanche 27 septembre 2026 • 10h à 17h

Fête Saint-Michel (concert)

📍 Maison Saint-Michel

🌿 *Association Maison Saint-Michel*



OCTOBRE

Samedi 24 octobre 2026 • 19h

Soirée moules frites

📍 Salle des Fêtes

🌿 *Amicale des pompiers*



NOVEMBRE

Samedi 28 novembre 2026 • 14h à 19h

Dimanche 29 novembre 2026 • 9h à 18h

Marché de Noël

📍 Salle des fêtes

🌿 *Amicale des Vétérans d'Issenheim*



DÉCEMBRE

Samedi 5 décembre 2026 • 14h à 18h

Marché de la Saint-Nicolas

📍 Maison Saint-Michel

🌿 *Association Maison Saint-Michel*



Lundi 7 décembre 2026 • 16h à 19h30

Don du sang

📍 Salle des Fêtes

🌿 *Amicale des Donneurs de Sang*



Samedi 12 décembre 2026 • 12h

Repas de Noël des aînés (plus de 75 ans)

📍 Salle des fêtes

🏠 *CCAS*



À la salle des fêtes
2 rue de Rouffach, Issenheim

Soirées découverte

JCC & WARGAMES

Les mercredis
19h00 à 23h00

8 avril 2026
13 mai 2026
10 juin 2026



*Petite
buvette
sur place*

Soirées

JEUX DE SOCIÉTÉ

Les mardis
20h00 à 22h30

7 avril 2026
12 mai 2026
9 juin 2026

*Avec la
"Caverne des Troilles"*



Gratuit



Ateliers *Seniors* QI GONG



Le CCAS d'Issenheim vous propose
un atelier Qi Gong pour les séniors,
animé par Myriam MARTEL.

Salle à vocation sportive,
2 rue Robert Hasenfratz à Issenheim,
les vendredis de 9h à 10h30 suivants :

- 10 avril 2026
- 22 mai 2026
- 29 mai 2026
- 5 juin 2026
- 12 juin 2026
- 19 juin 2026
- 26 juin 2026
- 3 juillet 2026

Ateliers *Seniors*

GYM DOUCE & GYM SUR CHAISE

14h/15h15
Gym douce
et relaxation

15h15/16h30
Gym sur chaise
et relaxation

Le CCAS d'Issenheim vous propose une
activité gymnastique pour séniors et
tous publics, animés par Antoinette
MULLER (Ani'MA)

à la salle à vocation sportive,
2 rue Robert Hasenfratz à Issenheim,
les jeudis après-midi suivants :

- 2 avril 2026
- 9 avril 2026
- 30 avril 2026
- 7 mai 2026
- 14 mai 2026
- 21 mai 2026
- 28 mai 2026
- 4 juin 2026
- 11 juin 2026
- 18 juin 2026
- 25 juin 2026
- 2 juillet 2026

2025

Mariages

14 février 2025 Marine DIEU et Alexandre NIGGEMANN

1 mars 2025 Aurélia WALDVOGEL et Jean Marc SIRY

10 mai 2025 Mandy VEREECKEN et Aymeric MINET

28 juin 2025 Jennifer CORÉ et Geoffrey FONNÉ

28 juin 2025 Manon BLENNER et Dylan RIETSCH

5 juillet 2025 Céline SCHMIDT et Quentin BENKERT

5 juillet 2025 Amele LABANI et Maxime OLIVIER

12 juillet 2025 Delphine LABILLE et Jonathan LEFEVRE

12 juillet 2025 Sandra NUNES et Steve GOSSMANN

16 août 2025 Carine PEREIRA DE MAGALHAES et Arnaud PIVIDORI

29 août 2025 Laurianne SEMBACH et Joévin SCHILLING WEHRLÉN

6 septembre 2025 Sarah HELLBOURG et Thibaut ARLEN

10 septembre 2025 Marie-Noël CHAVIGNY DE LACHEVROTIÈRE et Raymond SIEFFERT

7 novembre 2025 Sandrine BINDER et Nicolas VERNIER

Naissances

Aylan BENBATHA né le 07/03/2025

Noé BELKHIRIA né le 01/04/2025

Nahil KABLI né le 12/04/2025

Mathis SIRY né le 19/06/2025

Nora JACQUINOT née le 03/07/2025

Charlie SCHNEIDER né le 18/08/2025

Kenan DINC né le 16/09/2025

Romane FONTAINE née le 21/10/2025



Anniversaire de mariage



50 ans de mariage de M. et Mme
HACKERMANN Jean-Paul et Chantal
Le 24 octobre 1975



65 ans de mariage de M. et Mme
SEILNACH Daniel et Rosine
Le 28 octobre 1960



Informations Mairie

Téléphone accueil mairie : 03 89 62 24 30

Le Maire et l'accueil

accueil@issenheim.com

Secrétariat du Maire

secretariat@issenheim.com

Urbanisme, affaires foncières

urba@issenheim.com

Etat-civil, élection, etc.

etat-civil@issenheim.com

Service animation

animation@issenheim.com

Site internet

www.issenheim.fr

Mairie et Agence postale

Horaires d'ouverture* :

Lundi et mardi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30

Mercredi de 9h à 12h30

Judi de 9h À 12h et de 14h à 19h

Vendredi de 9h00 à 12h30

Service Client la Poste : 3631

***L'agence postale ferme un quart d'heure avant la Mairie**

Numéros utiles

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
Urgence (N° d'appel européen)	112
Urgences via mode de communication silencieux	114 (SMS)
Enfance en Danger	119
Lutte contre le harcèlement scolaire	3018
Violences femmes info	3919
Brigade Verte	03 89 74 84 04
Gendarmerie de Sultz	03 89 76 92 01
Centre Antipoison	03 88 37 37 37
Urgence eau Caleo	03 89 62 25 01
Urgence gaz	03 89 62 25 00
Hôpital civil de Guebwiller	03 89 74 78 00
Ramassage des ordures	03 68 36 18 33
Communauté de communes	03 89 32 12 34
Office du Tourisme	03 89 76 10 63
Pharmacie	www.pharma68.fr/gardes.php

Urbanisme, affaires foncières

Horaires d'ouverture

• SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

À vos côtés, chaque jour, pour notre commune

